

**DECISION N°33-2024 –
REPONSE A L'APPEL A PROJET GRANDIR EN MILIEU RURAL / MSA -
FINANCEMENT ACTION 2024 « ETE CULTUREL – PARTIR EN LIVRE »**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le projet de dossier de candidature de la Communauté de Communes de Forez-Est à l'appel à projet Grandir en Milieu Rural 2024 de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), ci-annexé,

Vu l'attestation sur l'honneur contenue dans le dossier de candidature à l'appel à projet Grandir en Milieu Rural, permettant la transmission de l'appel à projet à la MSA,

Considérant que la Communauté de Communes de Forez-Est a acté son projet de territoire 2021-2026, portant notamment sur l'axe 2, « assurer un accès équilibré et équitable aux services de la population sur tout le territoire »,

Considérant que la Communauté de Communes de Forez-Est a acté son projet social et de politique familiale de territoire, en partenariat avec la Caf de la Loire, à travers la Convention Territoriale Globale 2023-2027,

Considérant que la Communauté de Communes de Forez-Est a acté son projet culturel de territoire, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Loire et la Caisse d'Allocations Familiales à travers la Convention Territoriale d'« Education aux Arts et à la Culture tout au long de la vie » 2023-2026,

Considérant que le projet d'action sur le champ culturel vise la mise en place de l'action « Eté culturel – Partir en livre ».

Considérant que le projet 2024 « Eté culturel – Partir en livre » de la Communauté de Communes de Forez-Est s'inscrit dans les orientations de l'appel à projet Grandir en Milieu Rural de la MSA,

Considérant que la Communauté de Communes de Forez-Est a sollicité dans le cadre de cet appel à projet, un soutien financier de 2000 euros auprès de la MSA Ardèche-Drôme-Loire pour l'opération « Eté culturel jeunes » représentant un budget prévisionnel total de 3600 euros.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240222-33-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2024

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver la candidature de la Communauté de Communes de Forez-Est à l'appel à projet Grandir en Milieu Rural de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) afin de solliciter un soutien financier de 2000 euros pour son projet 2024 « Eté culturel – Partir en livre » représentant un budget prévisionnel total de 3600 euros.

ARTICLE 2

De signer l'Attestation sur l'honneur contenue dans le dossier de candidature de la Communauté de Communes de Forez-Est de l'appel à projet Grandir en Milieu Rural de la MSA pour son projet 2024 « Eté culturel – Partir en livre ».

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 22/02/2024

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
13 Avenue Jean Jaurès
42170 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240222-33-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2024